**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Népal**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 20 janvier 2021 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

Malgré les progrès observés dans la prise en compte des droits de l’Homme, la France reste préoccupée par l’état des droits de l’Homme et des libertés fondamentales au Népal et invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier et mettre en œuvre toutes les dispositions de la Convention sur les disparitions forcées ;

2- Ratifier le Statut de Rome ;

3- Garantir la liberté d’expression, d’information et de manifestation pacifique en mettant fin à l’usage excessif de la force contre les manifestants, les défenseurs des droits et les journalistes ainsi qu’en sanctionnant les auteurs des violations de leurs droits ;

4- Lutter plus efficacement contre l’impunité en mettant en place une législation qui pénalise les actes de torture et enquêter sur les exécutions extra-judiciaires ;

5- Dépénaliser l’avortement et protéger concrètement les droits et la santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les filles ;

6- Garantir l’accès à l’éducation obligatoire et gratuite pour tous les enfants.

La France souhaite plein succès au Népal pour son examen./.

Je vous remercie./.